



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Décembre 2021

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1- Objectifs | 3 |
| 2- Portée..... | 3 |
| 3- Principes..... | 3 |
| I. Saine gouvernance | 3 |
| II. Respect de l'environnement..... | 4 |
| III. Responsabilité en santé et sécurité..... | 4 |
| 4- Mise en oeuvre..... | 4 |
| 5- Conformité..... | 5 |
| 6- Glossaire | 5 |
| 7- Liens utiles | 5 |

1- Objectifs

Le code de conduite des fournisseurs énonce les engagements et les attentes d'Intragaz à l'égard de ses fournisseurs en matière de développement durable et de pratiques d'affaires responsables.

Par ce code, Intragaz vise à encourager ses fournisseurs à tenir compte des enjeux de gouvernance, d'environnement, de santé et sécurité, ainsi que de développement socioéconomique dans leurs activités, et ce, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

2- Portée

Le code de conduite des fournisseurs s'applique à tout fournisseur de biens et /ou services, y compris les entrepreneurs, ayant consenti à s'assujettir aux conditions générales contractuelles énoncées par Intragaz.

Intragaz invite ses fournisseurs à encourager l'application du code de conduite dans leurs propres chaînes d'approvisionnement, c'est-à-dire auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.

Le personnel d'Intragaz impliqué dans le processus de sélection des fournisseurs ou qui interagit avec ceux-ci doit veiller au respect et à l'application du code.

3- Principes

Intragaz s'attend à ce que ses fournisseurs respectent l'ensemble des lois, des règlements et procédures qui s'appliquent à leur environnement d'affaires et les encouragent à prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le respect des trois principes suivants.

I. Saine gouvernance

Intragaz s'attend à ce que ses fournisseurs observent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité par le respect des règles de conduite suivantes :

- Aucune forme de collusion, corruption, falsification de documents, dissimulation ou influence indue n'est tolérée;
- Les mesures appropriées doivent être mises en place afin de protéger la confidentialité de l'information et des données transmises par Intragaz et de respecter le droit de propriété intellectuelle;

- Aucun conflit d'intérêts ou situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ayant une incidence sur l'impartialité du personnel d'Intragaz dans la relation d'affaires n'est toléré.

II. Respect de l'environnement

Intragaz encourage ses fournisseurs à respecter l'environnement notamment par :

- La mise en place d'un système de gestion environnementale; ISO 14001 sur document Énergir
- La mise en œuvre de mesures pour réduire l'empreinte environnementale et les émissions de gaz à effet de serre liées aux produits et services mis sur le marché et vendus à Intragaz, en utilisant lorsque possible la pensée cycle de vie pour identifier les enjeux qui doivent prioritairement être maîtrisés;
- L'innovation technologique et l'écoconception, lorsque applicables;
- L'intégration de l'environnement dans les décisions d'affaires.

III. Responsabilité en santé et sécurité

Intragaz encourage ses fournisseurs à faire preuve de responsabilité en matière de santé et sécurité, notamment par :

- La mise en place de mesures pour s'assurer que leur personnel ainsi que toute personne présente sur le lieu de travail sont protégés contre les risques potentiels en matière de santé et sécurité qui découlent de leurs activités d'affaires;
- L'assurance que tous les produits fournis à Intragaz ou utilisés sur les lieux de travail d'Intragaz sont conformes à toutes les normes d'information sur les matières dangereuses (par exemple SIMDUT au Canada) et comportent des ingrédients et des matières premières dont l'impact est minime sur la santé des personnes.

4- Mise en oeuvre

Le code de conduite des fournisseurs est systématiquement intégré dans les conditions générales d'achat et/ou de contrat de biens et de services d'Intragaz (clause Respect des lois, règlements et politiques) ainsi que dans les appels d'offres.

Le code de conduite se trouve sur le site web d'Intragaz au www.intragaz.com, dans la section *Éthique et politiques d'entreprise*.

5- Conformité

Il est attendu du fournisseur qu'il mette en pratique toutes les actions possibles et applicables parmi les démarches énumérées dans le code de conduite des fournisseurs.

Intragaz se réserve le droit d'effectuer des vérifications afin d'évaluer le niveau d'application du code de conduite chez le fournisseur.

Intragaz favorisera une démarche de collaboration et de dialogue dans le but de travailler de concert avec ses fournisseurs à identifier des mesures d'amélioration au besoin.

6- Glossaire

Conflit d'intérêts : Toute situation où les intérêts individuels sont considérés plutôt que les intérêts de l'entreprise ou encore, toute situation où les intérêts personnels et ceux de l'entreprise sont ou donnent l'impression d'être en opposition. L'abus d'influence est considéré comme une forme de conflit d'intérêts.

Fournisseurs : Tout fournisseur de biens et /ou services, y compris les entrepreneurs, ayant consenti à s'assujettir aux conditions générales contractuelles énoncées par Intragaz.

Relations d'affaires : Tout lien et échange entre Intragaz et ses fournisseurs, avec engagement contractuel.

7- Liens utiles

[SIMDUT](#) : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, qui constitue la norme nationale canadienne en matière de communication des renseignements sur les dangers.